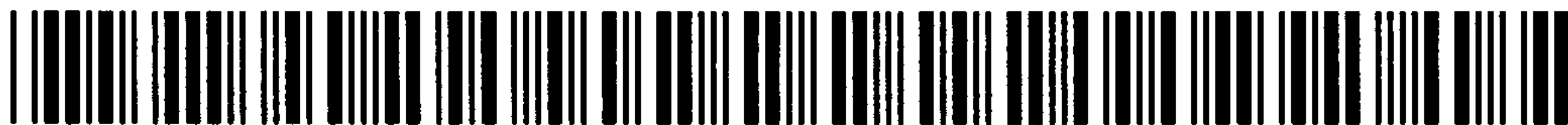


no 6

Dénomination : SYNTROPHIE
n° de gestion : 2008B01953
n° d'identification : 503 510 562
n° de dépôt : A2012/001106
Date du dépôt : 12/01/2012
Pièce : Acte sous seing privé



4092836



4092836

Réservé aux mentions d'enregistrement

ACTE DE CESSIION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Jean Louis TIXIER, né le 1^{er} avril 1944 à SAINTE FOY LES LYON (Rhône), marié avec Madame Any CHATELARD, sous le régime de la communauté réduite aux acquêts en l'absence de contrat de mariage préalable à leur union célébrée en la mairie de MOLLON (Ain) le 2 octobre 1971, demeurant à BEULLAS (Ain) 1171, Chemin du Petit Corgenon

ci-après désigné par « le VENDEUR »
d'une part

et

- La PHARMACIE DE LA TREFILERIE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 80.000 €, dont le siège social est à PERONNAS (Ain) 27 Avenue de Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG EN BRESSE sous le numéro 523 075 224, représentée par Madame Laetitia REYNAUD, en sa qualité de gérante

ci-après désignée par « l'ACHETEUR »
d'autre part

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La société SYNTROPHIE est une Société à Responsabilité Limitée à capital variable dont le siège social est à VENISSIEUX (Rhône) 67 Boulevard Laurent Gérin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 503 510 562

Elle a pour objet :

LF
[Signature]

- d'intervenir en qualité de Commissaire à l'achat auprès des fournisseurs, pour le compte de commettants; et de grouper les commandes de ces commettants,
- d'exercer un rôle de Centrale d'Achats en négociant les prix et les conditions d'approvisionnement aux Commettants auprès des laboratoires pharmaceutiques et des fournisseurs des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques et plus généralement, de tout type de fournisseur et de prestataire, cela dans le respect de la législation sur la distribution des produits pharmaceutiques et autres,
- la mise en oeuvre par tous moyens d'actions de communications sur les produits auprès des commettants, la réalisation d'études,
- la mise en oeuvre et le suivi d'actions de formation et d'information des personnels d'officines,
- la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprise, groupements d'intérêt économique ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, soit par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou achat de titres ou de droits sociaux, fusion, groupement, alliance ou association en participation, soit de toute autre manière,
- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usine, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
 - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe,

Le capital de cette société est divisé en TROIS CENT QUARANTE DEUX (342) parts sociales de VINGT EUROS (20 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées et réparties entre les associés de la manière suivante :

- **Madame Brigitte ARNAU,**

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

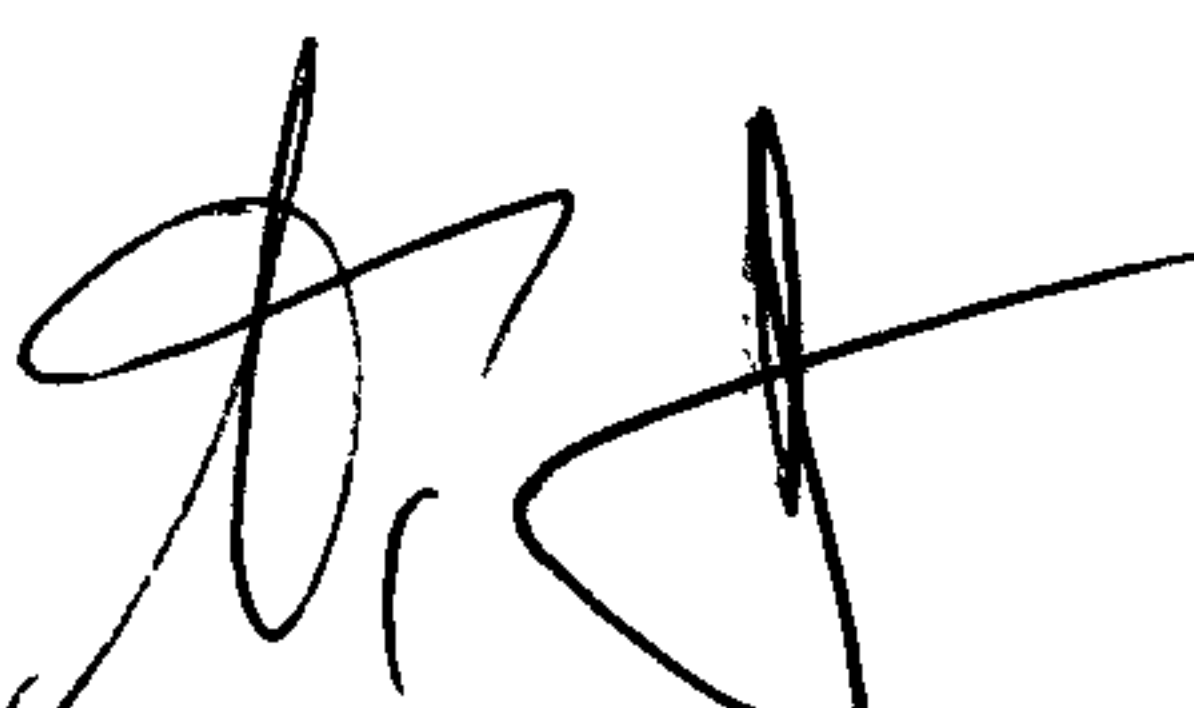
Numérotées de 1 à 6, ci6 parts

- **La société PHARMACIE DU FAUBOURG**

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 7 à 12 ci6 parts

DR



- Madame Dominique MOREL

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 13 à 18 ci6 parts

- Madame Brigitte BRISSON

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 19 à 24 ci6 parts

-La société PHARMACIE LES NYMPHEAS (SARL)

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 25 à 30 ci6 parts

- La société PHARMACIE BOISSONNET-MUZELLE

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 31 à 36 ci6 parts

- La société GRANDE PHARMACIE DU CENTRE

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 37 à 42 ci6 parts

- La société PHARMACIE DE SAINT-PRIEST

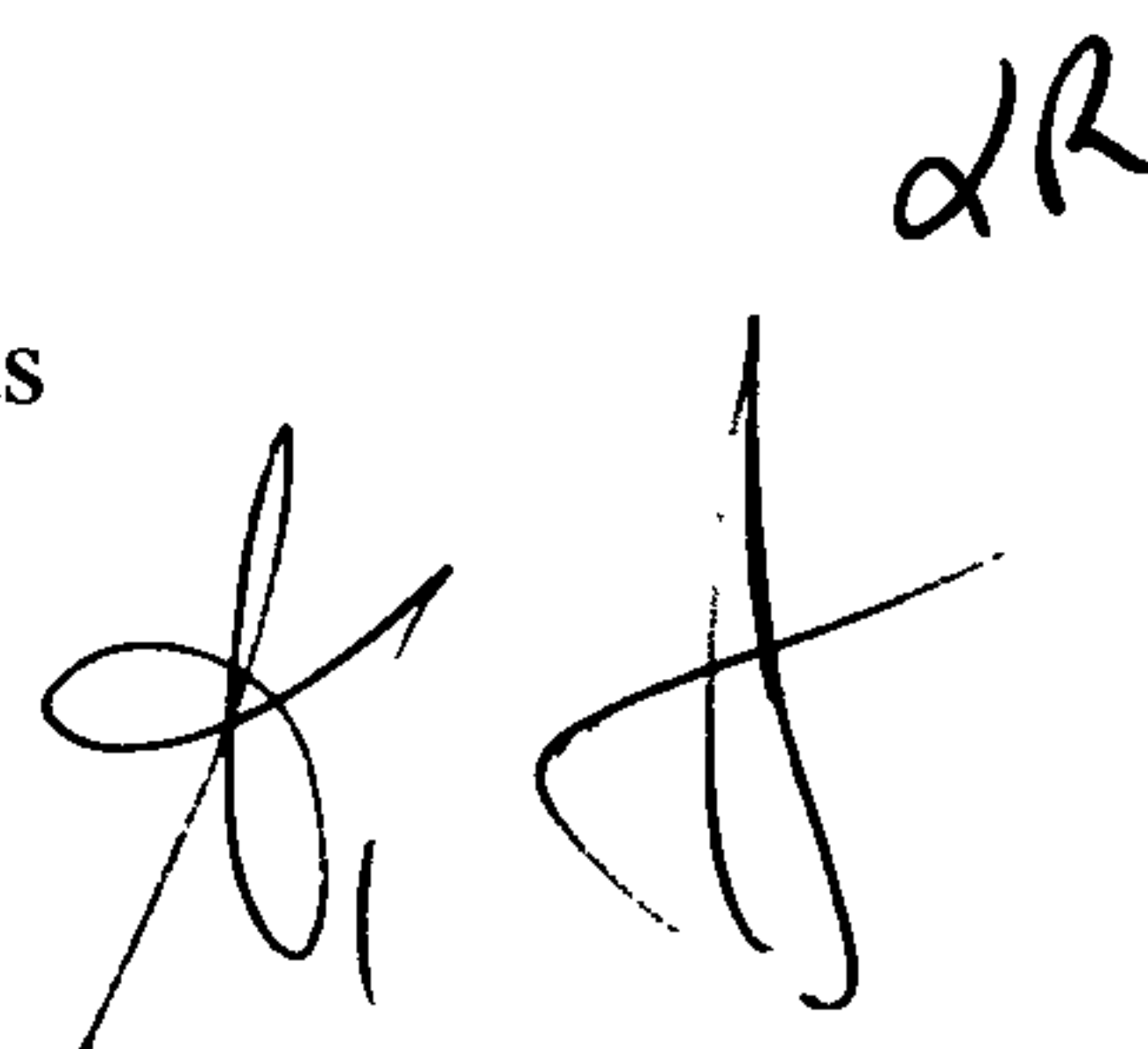
A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 43 à 48 ci6 parts

- La société PHARMACIE LA MADELEINE

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 49 à 54 ci6 parts

2R


- Monsieur François BUARD

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 55 à 60 ci6 parts

- La société BALMONT

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 61 à 66 ci6 parts

- La société PHARMACIE DE L'EUROPE

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 67 à 72 ci6 parts

- Madame Françoise MISILO

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 73 à 78 ci6 parts

- La société PHARMACIE DE MIONNAY

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 79 à 84 ci6 parts

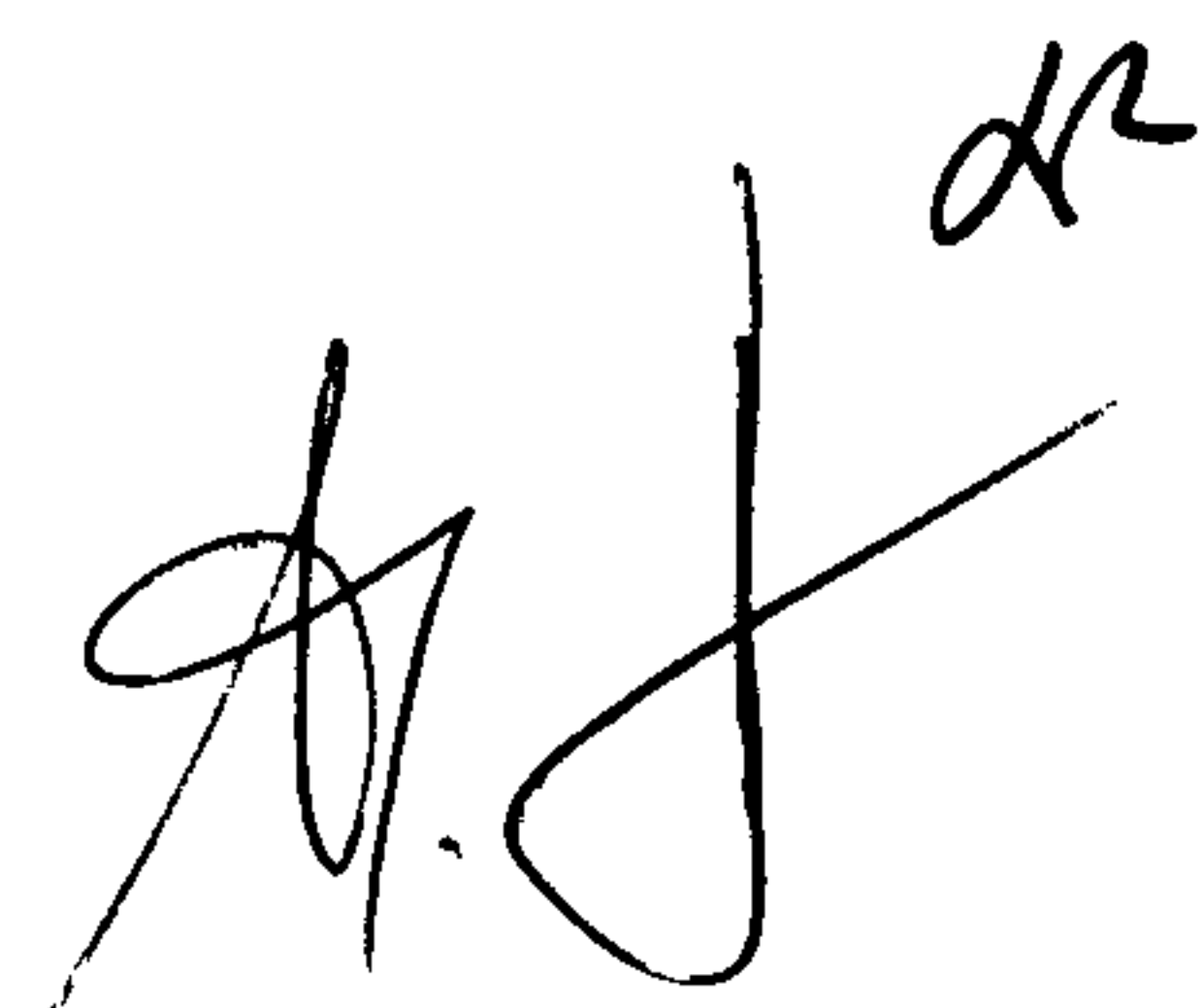
- La société PHARMACIE DE MONTANAY (SELARL)

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 85 à 90 ci6 parts

- Madame Marie-Chantal REYMOND

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Chantal', with a stylized flourish at the end.

Numérotées de 91 à 96 ci6 parts

- La société PHARMACIE NOUVELLE (SARL)

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 97 à 102 ci6 parts

- Monsieur Gérard ALLARY

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 103 à 108 ci6 parts

- La société PHARMACIE PLAINE 3000

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 109 à 114 ci6 parts

- Madame Danièle ROZAND

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 115 à 120 ci6 parts

- La société PHARMACIE SAINT DAMIEN

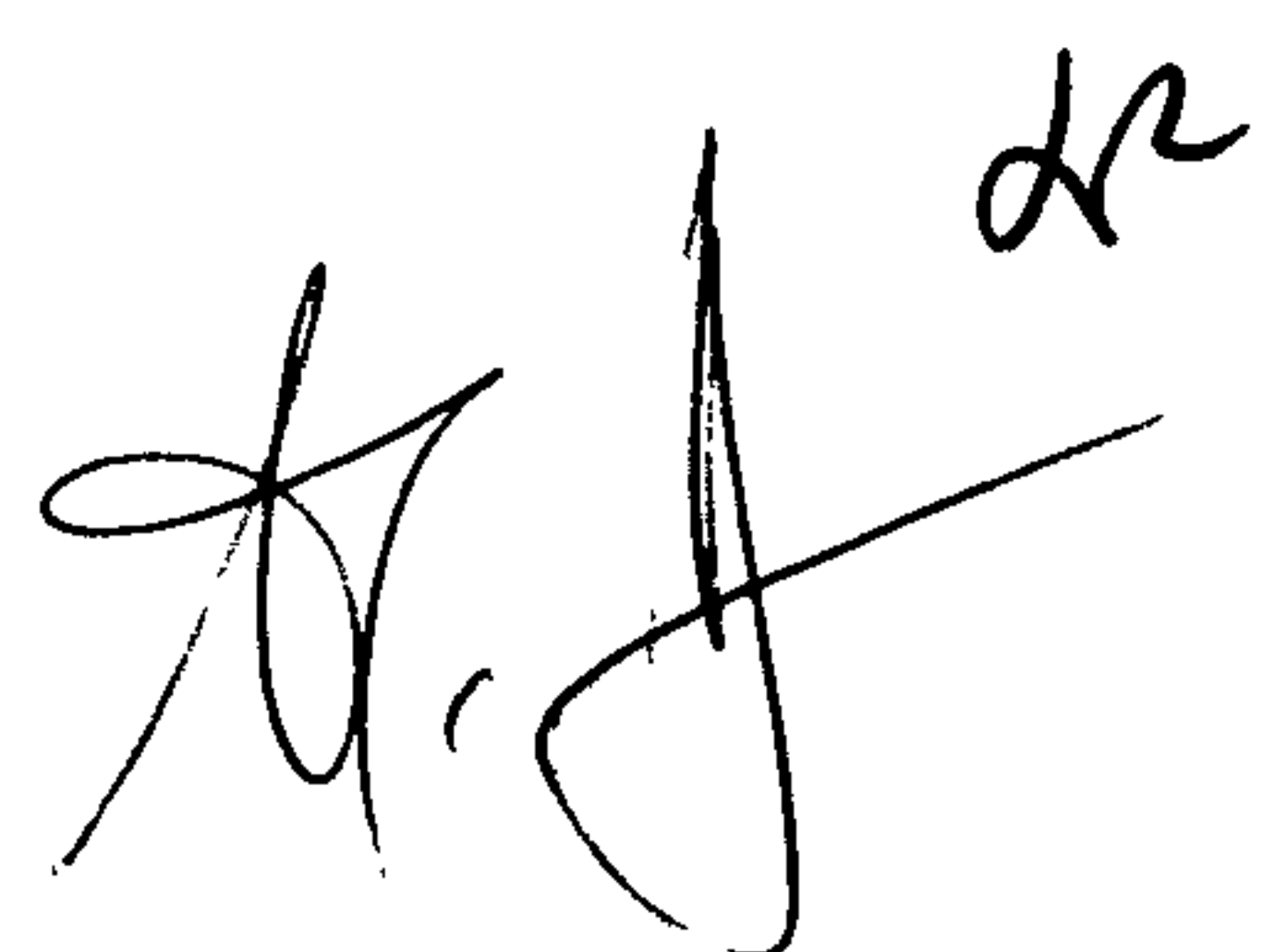
A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 121 à 126 ci6 parts

- Monsieur Jean-Louis TIXIER

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 127 à 132 ci6 parts



- Monsieur Pascal THOLLOT

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 133 à 138 ci6 parts

- Monsieur Jean FAYET

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 139 à 144 ci6 parts

- Madame Madeleine SIMAND

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 145 à 150 ci6 parts

- La société PHARMACIE DU GRAND CLOS (SNC)

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 151 à 156 ci6 parts

- Madame Christine BURNICHON

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 157 à 162 ci6 parts

- Madame Sandrine FURNON

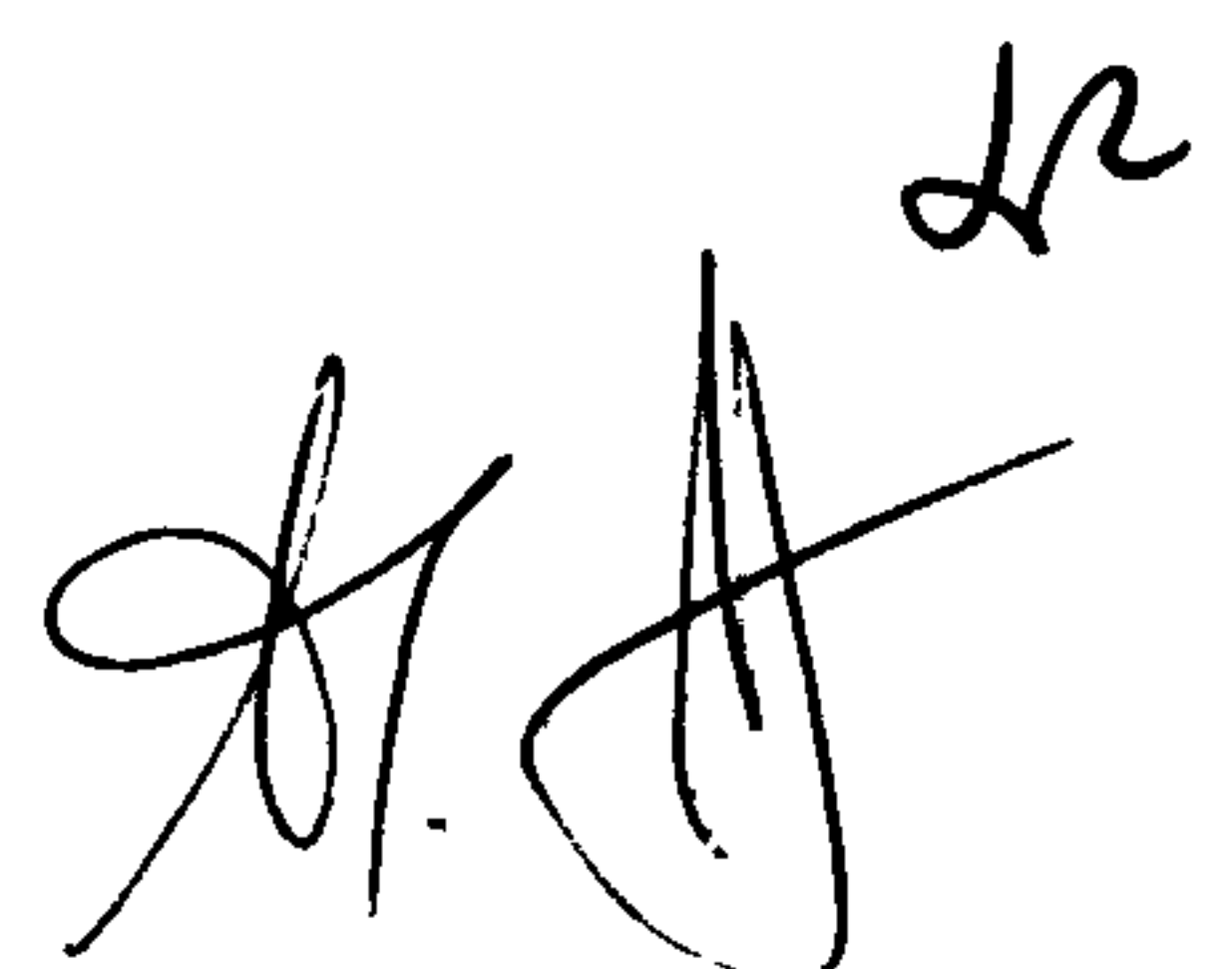
A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 163 à 168 ci6 parts

- Monsieur et Madame Jean-Michel MEUNIER

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 169 à 174 ci6 parts

Handwritten signature and initials in black ink, located at the bottom right of the page. The signature appears to be 'J.M.' followed by a large, stylized 'A' or 'M' with a flourish. To the right of the signature are the initials 'Lr'.

- Monsieur Christophe DEMANGEON

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 175 à 180 ci6 parts

- Monsieur Alain PRADEAU

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 181 à 186 ci6 parts

- La société PHARMACIE MASSON (SARL)

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 187 à 192 ci6 parts

- Madame Hélène CARRET

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 193 à 198 ci6 parts

-Monsieur Jean-Pierre OLIVIER

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 199 à 204 ci6 parts

- Monsieur Maurice BEJUY

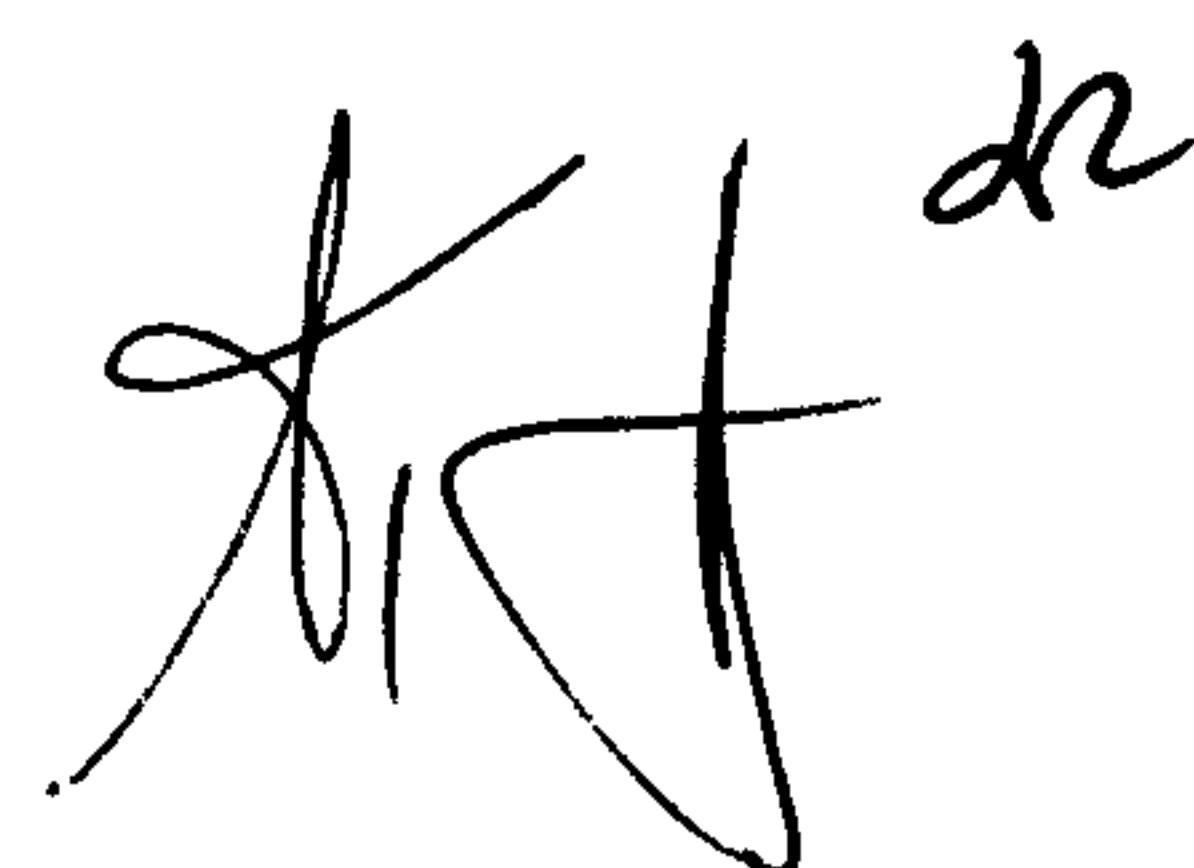
A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 205 à 210 ci6 parts

- Madame Nicole FAZZARI

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 211 à 216 ci6 parts

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'K. F. de'.

- Monsieur Jean-Paul BRIDAY

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 217 à 222 ci6 parts

- La société PHARMACIE MALZIEU (SARL)

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 223 à 228 ci6 parts

- La société GRANDE PHARMACIE DU VAL DE SAONE (SNC)

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 229 à 234 ci6 parts

- La société PHARMACIE DU PONT D'OULLINS (EURL)

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 235 à 240 ci6 parts

- La société PHARMACIE DES ARCADES (SELARL)

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 241 à 246 ci6 parts

- La société PHARMACIE COCHE-MAISON (SNC)

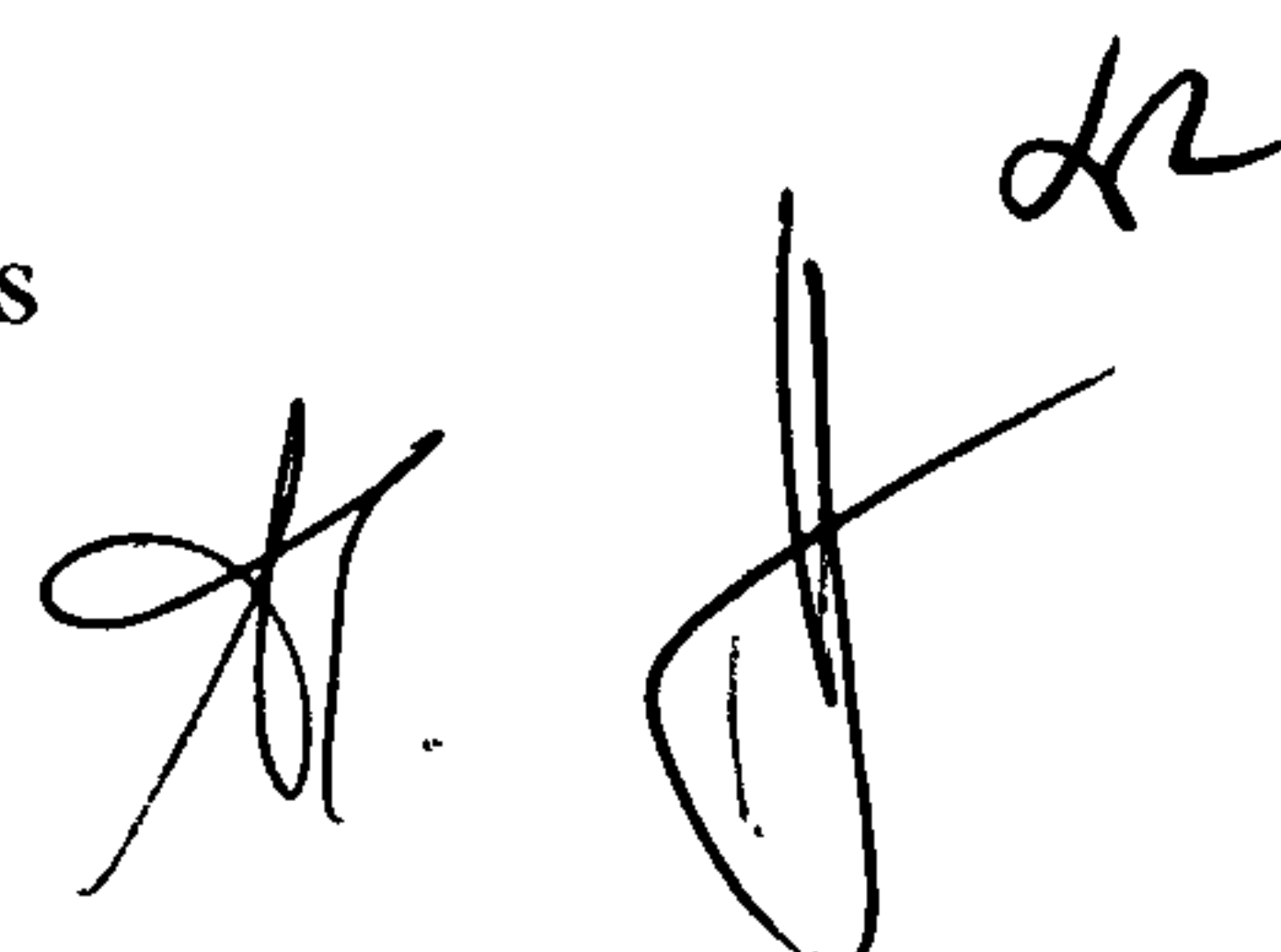
A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 247 à 252 ci6 parts

- La société PHARMACIE TURLIN (SELARL)

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 253 à 258 ci6 parts

Handwritten signatures and initials in black ink, located at the bottom right of the page. There are two distinct signatures, one appearing to be 'J.P.' and the other 'M.L.', with some additional scribbles and initials nearby.

- La société PHARMACIE DE LA GARE D'EAU (SELARL)

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 259 à 264 ci6 parts

- La société PHARMACIE DU PARLEMENT (SNC)

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 265 à 270 ci6 parts

- La société PHARMACIE DE FRAISSES (SELARL)

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 271 à 276 ci6 parts

- La société PHARMACIE BUSSAC (SNC)

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 277 à 282 ci6 parts

- La société BON - FONSALE (SNC)

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 283 à 288 ci6 parts

- La société PHARMACIE DE LA PLACE (SELARL)

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 289 à 294 ci6 parts

- La société PHARMACIE DE LA TOUR RONDE (SELARL)

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 295 à 300 ci6 parts

2R
A. J.

- Monsieur Fabrice MOLIERE

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 301 à 306 ci6 parts

- Monsieur Thierry REYNAUD

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 307 à 312 ci6 parts

- Madame Liliane ROUCHON-VETTORI

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 313 à 318 ci6 parts

- Monsieur Jean-Luc FERRIOL

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 319 à 324 ci6 parts

- La société NATALO (SELARL)

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales),

Numérotées de 325 à 330 ci6 parts

- La société PHARMACIE BERT (SELARL)

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales)

Numérotées de 331 à 336 ci6 parts

- Monsieur Serge DUPONT

A concurrence de SIX parts sociales (6 parts sociales)

Numérotées de 337 à 342 ci6 parts

Les statuts de la société stipulent que les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié du capital.

Suivant décision de l'assemblée générale, en date du 19 novembre 2011, il a été décidé :

- d'autoriser la présente cession,
- d'agréer la société PHARMACIE DE LA TREFILERIE en qualité de nouvelle associée de la société,
- et de modifier les statuts de la société à compter de la date à laquelle la présente cession de parts aura été rendue opposable à la société.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - CESSION DE PARTS SOCIALES

Par les présentes, le VENDEUR, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires et de droit en pareille matière, cède à l'ACHETEUR, qui accepte, SIX (6) parts sociales, numérotées de 127 à 132, qu'il détient dans le capital de la société SYNTROPHIE.

ARTICLE 2 - PRIX DE CESSION DES PARTS

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de VINGT EUROS (20 €) par part, soit un prix global de CENT VINGT EUROS (120 €)

Ce prix a été payé comptant au moyen d'un chèque remis à l'instant même par l'ACHETEUR au VENDEUR qui en consent bonne et valable quittance sous réserve de l'encaissement.

ARTICLE 3 - ENTREE EN JOUISSANCE

L'ACHETEUR aura la jouissance des parts cédées à compter de ce jour, et percevra tous produits qui y sont attachés et qui pourront être distribués à compter de ce jour.

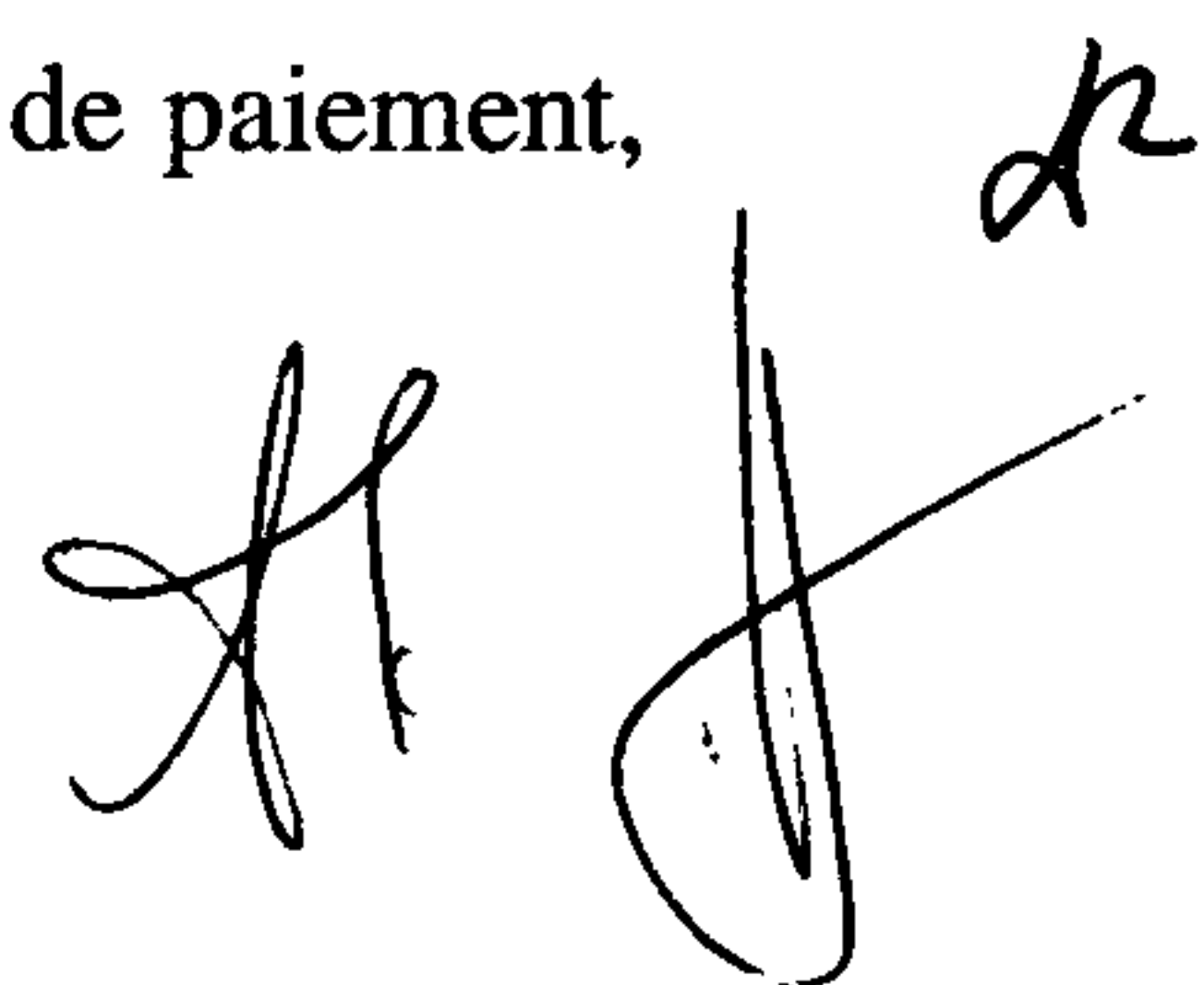
ARTICLE 4 - GARANTIES

La présente cession est réalisée sans qu'aucune garantie d'actif ou de passif ne soit consentie par le VENDEUR.

ARTICLE 5 - DECLARATIONS

Le VENDEUR déclare :

- Que les mentions relatives à son état civil sont exactes et qu'il dispose de sa pleine capacité civile pour s'engager aux présentes ;
- Ne pas faire l'objet d'une procédure de surendettement ou de rétablissement personnel ;
- Que la société dont les parts sont présentement cédées n'est pas en cessation de paiement, redressement ou liquidation judiciaire ;

Two handwritten signatures are present at the bottom right of the document. The first signature is on the left, and the second is on the right, with a small 'dr' written above it.

- Que les parts cédées ne font l'objet d'aucun empêchement quelconque ou autre restriction au droit de propriété, notamment en application d'une convention soumettant la présente cession à l'agrément préalable d'un tiers ;
- Qu'à ce jour, il ne s'est constitué caution de la société vis-à-vis de quiconque ;

L'ACHETEUR déclare :

- Que les mentions relatives à son état civil sont exactes et qu'il dispose de sa pleine capacité civile pour s'engager aux présentes ;
- Ne pas faire l'objet d'une procédure de surendettement ou de rétablissement personnel ;
- Que la présente cession n'est pas en contravention avec les engagements souscrits par la société SYNTROPHIE et susceptible de remettre en cause la validité ou l'exécution des conventions qui auraient été conclues par cette société.

ARTICLE 6 - INTERVENTION DU CONJOINT DU VENDEUR

Madame Any TIXIER, conjoint commun en biens du VENDEUR, déclare autoriser la présente cession de parts sociales.

ARTICLE 7 - FORMALITES

L'ACHETEUR devra se conformer aux dispositions légales et statutaires afin de rendre la présente cession opposable à la société.

ARTICLE 8 - FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites sont à la charge de l'ACHETEUR qui s'y oblige.

Toutefois, les frais et honoraires concernant la modification des statuts sont à la charge de la société.

ARTICLE 9 - ENREGISTREMENT

Les parties soussignées affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

Les soussignés déclarent que la société dont les parts sont présentement cédées est assujettie à l'Impôt sur les Sociétés.

Il sera perçu un droit de 3 % liquidé sur le prix de cession augmenté des charges ou sur la valeur réelle si elle est supérieure, auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23.000 € et le nombre total de parts de la société.



La présente cession sera soumise au droit minimum de perception.

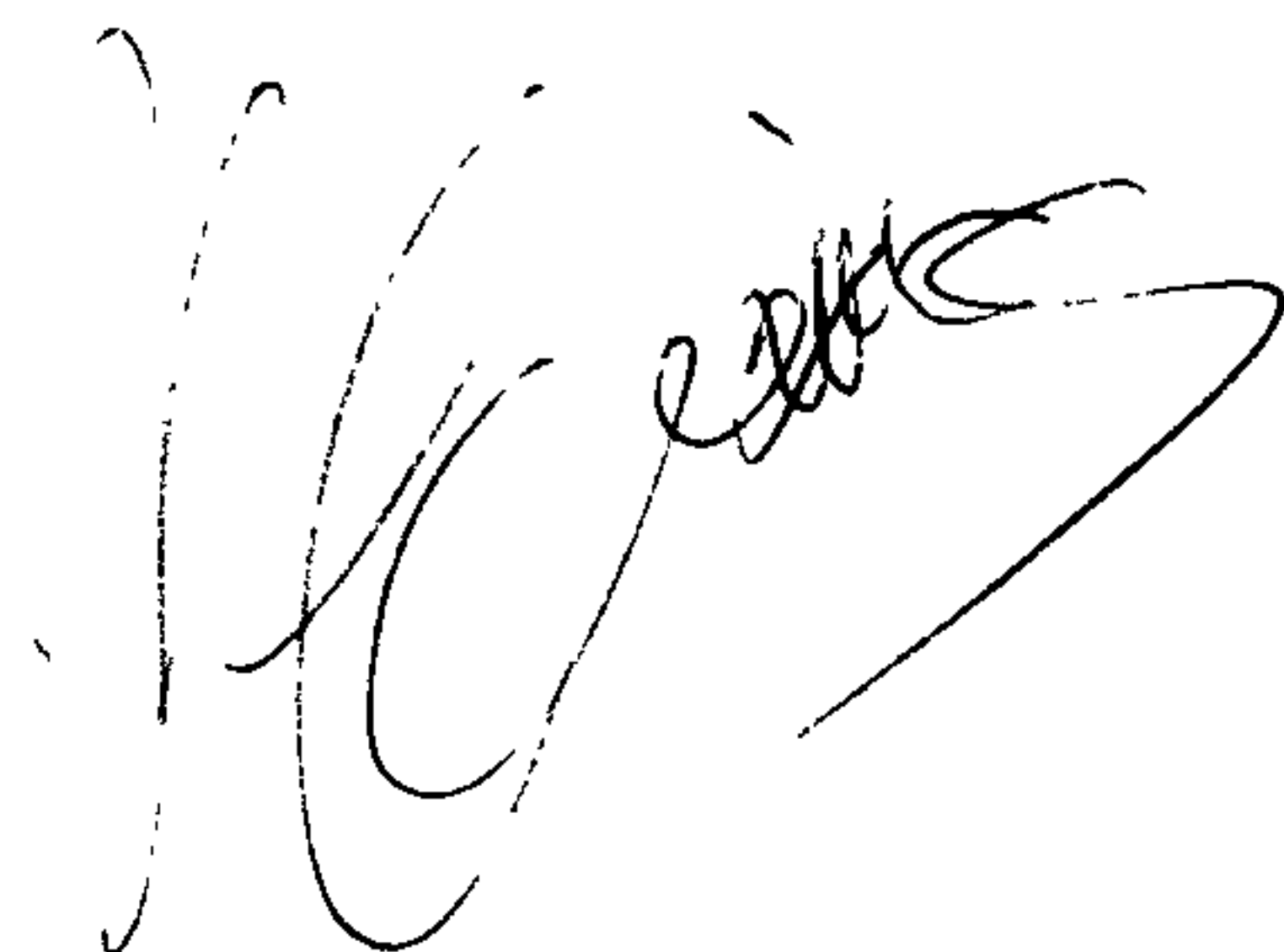
Signatures :

Fait en SIX originaux, à PERONNAS, le 19 novembre 2011

Le VENDEUR

Madame Any TIXIER

Monsieur Jean Louis TIXIER

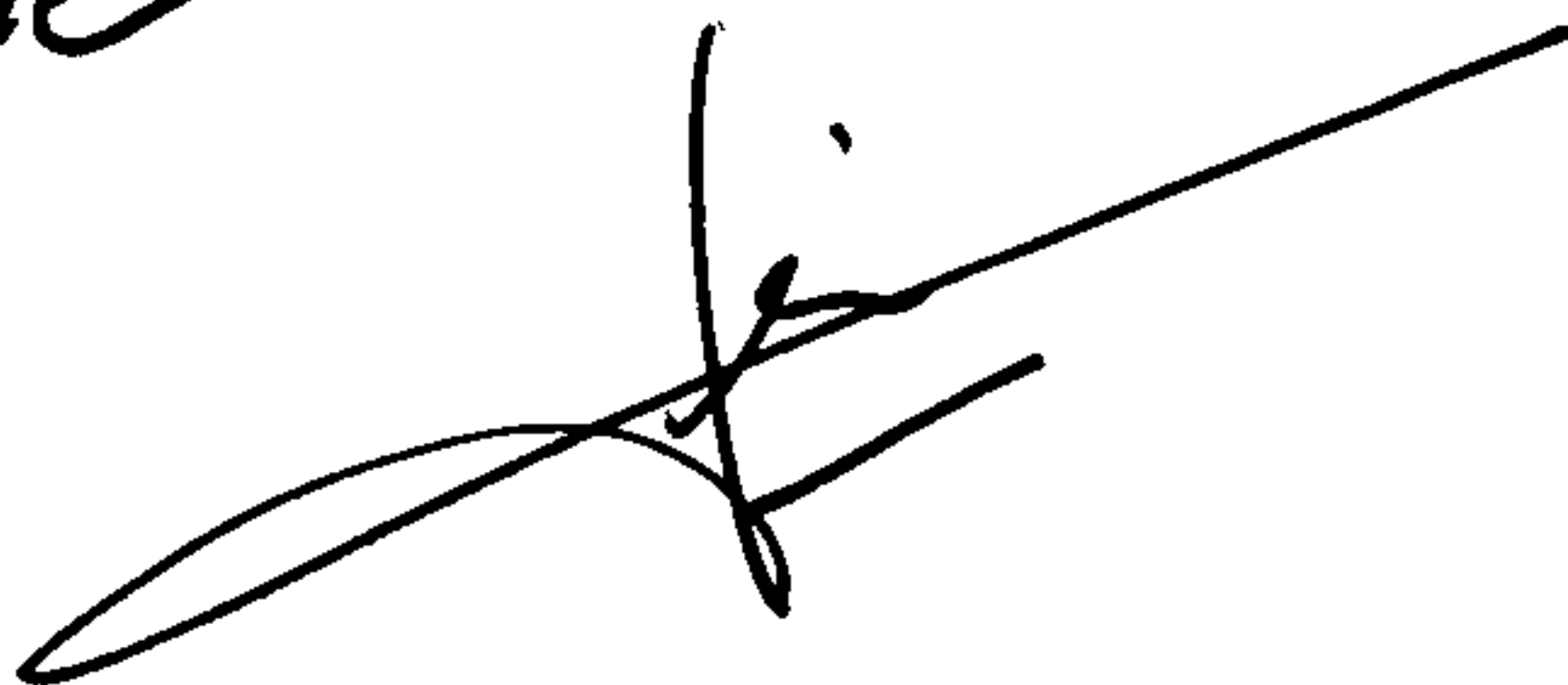


L'ACHETEUR

Pour la PHARMACIE DE LA TREFILERIE

~~Mademoiselle~~ Laetitia REYNAUD

Madame



Enregistré à : SIE DE BOURG EN BRESSE

Le 03/01/2012 Bordereau n°2012/6 Case n°14

Ext 40

Enregistrement : 25 €

Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

L'Agente administrative des finances publiques

